



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

Paris, le

04 DEC. 2008

à

Monsieur le Chef du service de
l'Inspection générale des finances

Le 7^{ème} programme-cadre communautaire de recherche et développement technologique (PCRDT), qui couvre la période 2007-2013, présente un budget en fort accroissement, pour un montant global de 50,5 milliards d'euros. L'essentiel du programme-cadre est consacré au soutien de projets de coopération transnationale dans dix domaines thématiques, pour un montant global de 32,4 milliards d'euros. Il prévoit également des moyens importants sur le développement des capacités européennes en matière de recherche et développement technologique (RDT).

Sur la période 2002-2006, la France a été le deuxième bénéficiaire des financements de projets au titre du 6^{ème} PCRDT, avec un taux de retour de 12,9 % alors que sa contribution a représenté 17,7 % du budget total, derrière l'Allemagne (respectivement 19,5 % et 23,3 %) et devant le Royaume-Uni (respectivement 12,7 % et 13 %). Le 7^{ème} PCRDT constitue donc une opportunité stratégique, mais aussi un investissement important, dont il convient de tirer pleinement parti par une implication importante des acteurs français.

En particulier, une plus grande participation des PME aux projets de recherche financés par le budget communautaire constitue l'un des axes forts du 7^{ème} PCRDT, avec l'objectif que les aides allouées aux PME représentent au moins 15 % du total. A cette fin, tirant les enseignements du 6^{ème} PCRDT, les modalités du nouveau programme-cadre ont été adaptées pour faciliter l'accès des PME : sélection de thèmes pertinents pour les PME au sein des domaines thématiques du programme « Coopération », appels à projets dédiés aux PME, augmentation du taux de subvention, mise en place d'un thème « Recherche au profit des PME », doté de 1,3 milliards d'euros, au sein du programme « Capacités »...

Or l'expérience du précédent PCRDT montre que les PME françaises, même si leurs performances sont variables selon les secteurs industriels concernés, font globalement moins bien que leurs homologues des autres Etats membres européens, tant sur le taux de participation que sur leur taux de succès.

C'est pourquoi je souhaite confier à l'inspection générale des finances une mission visant à analyser le dispositif français d'accompagnement des PME pour l'accès aux financements du PCRDT, en vue de proposer, le cas échéant, des améliorations ou évolutions de ce dispositif susceptibles d'améliorer le taux de retour pour les PME françaises.

La mission devra établir une analyse des forces et faiblesses du dispositif français. Elle s'attachera, en premier lieu, à dresser le bilan des mesures prises depuis deux ans :

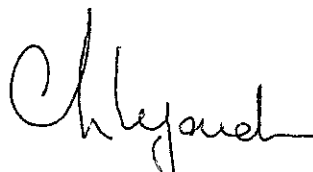
- l'accompagnement des PME au PCRDT est un des objectifs prioritaires fixés depuis plusieurs années à l'opérateur OSEO, qui joue le rôle de point de contact national pour les PME ; le projet de contrat de performance entre l'Etat et OSEO, en cours de finalisation, prévoit ainsi un doublement du nombre de demandes de financement émanant de PME soutenues par OSEO et acceptées dans le cadre du PCRDT ;
- en complément des actions menées par les points de contacts nationaux pour chacune des thématiques du PCRDT, des réunions spécifiques de sensibilisation au PCRDT ont été organisées à partir de 2007 en région auprès des PME, mais aussi dans les pôles de compétitivité ;
- un appel national à propositions « partenariat technologique international des PME des pôles de compétitivité » a été lancé en 2007 par la direction générale des entreprises : les 14 programmes et organismes sélectionnés, soutenus à hauteur de 2,4 M€, se sont engagés à sensibiliser 2 000 PME et à aboutir à 200 contrats obtenus dans les appels à projets du PCRDT ou dans des partenariats internationaux ;
- onze actions collectives pour l'accès au PCRDT ont été lancées par les DRIRE.

La mission examinera également la complémentarité des différents acteurs, au sein desquels OSEO tient une place centrale en lien avec les structures nationales mises en place dans le cadre de l'Enterprise Europe Network (EEN). Un avis pourrait être aussi formulé sur la complémentarité entre les programmes européens et français (OSEO, Agence nationale de la recherche, aides accordées au niveau régional), afin de permettre d'éventuelles préconisations quant aux taux d'aides et taux de sélection des différents dispositifs, le cas échéant en s'inspirant du dispositif de repêchage par l'ANR récemment mis en place pour les projets académiques présélectionnés au niveau européen mais non financés par le PCRDT.

Il conviendrait ensuite d'examiner le niveau de professionnalisation de l'accompagnement public et privé dont bénéficient les PME françaises dans ce cadre au regard des pratiques existant dans d'autres pays (Zenit en Allemagne, FFG en Autriche, Italie).

Enfin, au-delà des réseaux publics, le rôle et l'effet de levier des conseils privés en innovation pourraient être examinés.

Les conclusions de cette mission sont attendues pour la fin du premier trimestre 2009, afin de préparer la position française pour la révision à mi-parcours du 7ème PCRDT. Elle pourra s'appuyer sur les services de l'Etat concernés, en particulier la direction générale des entreprises, et, en tant que de besoin, sur OSEO.



Christine Lagarde